

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association LES PETITS BOULOTS DE L'OMOIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

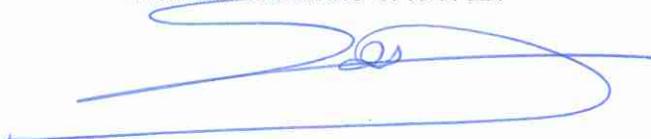
3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Reims,
Le 27 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Madame Sandrine SAUTRET



Bilan Actif

Bilan Passif

Exprimé en euros		31/12/2016		31/12/2015	
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	2 949	2 949	0	834
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions			0	1 722
Installations techniques, mat. et outillage indus.			19 058	423	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grévées de droits					
Immobilisations en cours	37 787	18 729			
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 068	0	1 068	1 013	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	41 804	21 878	20 126	3 892	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 271	2 271	2 271	213
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	34 228	954	33 274	34 344
	Autres créances	79 958		79 958	77 466
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement	69 046	843	68 203	139 531	
Disponibilités	125 899		125 899	13 969	
Charges constatées d'avance	2 982		2 982	2 369	
TOTAL (II)	312 364	1 797	312 387	287 882	
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	358 168	23 475	332 713	271 864	
Exprimé en euros					
FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
RESERVES					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total des fonds propres					
TOTAL PASSIF					
TOTAL DES DETTES					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
TOTAL DES DETTES					
TOTAL PASSIF					



(1) doit être au bail
 (2) doit être au moins d'un an
 (3) doit être au plus d'un an



Association les Petits Boulots

COMPTE DE RESULTAT 2016

CHARGES	31/12/2015	31/12/2016	Evo	PRODUITS	31/12/2015	31/12/2016	Evo
60 Achats	30 092	23 736,98	-21%	706 Prestations de services	317 437	267 867,97	-16%
Produits d'entretien				Ventes Particuliers	213 364	174 000,82	
Fournitures de bureau	3 826	2 348,03		Ventes Professionnels	103 893	93 747,15	
Achat matériel équipement	22 037	16 933,80		Produits location scooters	60		
Energie	3 599	3 439,45		Cotisations adhérents	120	120,00	
Autres fournitures	630	1 015,70					
61 Services extérieurs	13 987	12 560,47	-10%	74 Subventions d'exploitation	304 043	302 423,65	-1%
Locations immobilières & mobilières	8 631	8 047,51		ASP : Salaires CUI-CAE	7 609	7 283,37	
Locations véhicules		150,00		DIRECCTE : Aide à l'Accompagnement			
Location photocopieur	757	585,16		DIRECCTE : Aide au poste	145 283	143 185,05	
Entretien matériel et locaux	1 951	1 967,45		DIRECCTE : FDI	10 000	10 000,00	
Assurance	2 649	1 810,35		Fonds Social Européen	16 777	19 709,23	
Documentation				Conseil Départemental	47 886	46 722,00	
62 Autres services	31 798	39 805,63	25%	Municipalité	12 500	15 000,00	
Frais d'accompagnement	12 040	10 400,00		Maison du CIL	58 987	55 524,00	
Honoraires	4 339	12 720,00		CAF	5 000	5 000,00	
Frais acte contentieux		403,28		Agefiph			
Publicité	717	-		75 Autres produits de gestion courante	0	81,17	54013%
Publications		508,64		Produits divers de gestion courante	0	81,17	
Divers dons	10	-		76 Produits financiers	7 003	5 955,24	-15%
Frais déplacement	3 018	1 895,14		Revenu des VMP	6 900	5 632,56	
Frais mission Présidente	2 934	3 060,47		Intérêts Livret	103	322,68	
Frais réception	491	2 660,59		77 Produits exceptionnels	6 403	1 622,43	-75%
Telecom	3 440	4 733,56		Pdts except. sur exercices antérieurs	3 037	39,01	
Poste	3 020	2 330,46		Pdts des cessions d'éléments d'actif	500	450,00	
Frais bancaires	364	153,03		Quote part subvent. invest. au résultat	2 866	1 133,42	
Frais sur effets	844	820,10		78 Reprises sur Amort. et Prov.	714	1 490,89	109%
Cotisations	582	120,36		Reprise sur Provisions des Elements Fin.	714	1 490,89	
63 Impôts, taxes et assimilés	9 337	14 797,26	56%	79 Transfert de charges	-	164,12	#DIV/0!
Taxe sur les salaires	1 538	1,00		Transfert de charges d'exploitation		164,12	
Formation professionnelle	7 799	14 796,26		Remboursement formation prof			
64 Charges de personnel	618 962	488 588,89	-6%	Résultat	17 667	7 630,45	-143%
Salaires bruts Salariés en insertion	316 686	311 358,30		Total	635 599	579 277,23	-9%
Indemnités Salariés en insertion	727	609,18					
Charges patronales Salariés en insertion	48 913	48 449,13					
Cadeaux aux personnels	635	600,00					
Salaires bruts Permanents	107 026	81 353,64					
Indemnités Permanents	900	10 443,31					
Charges patronales Permanents	37 997	26 943,00					
Autres charges de personnel	3 742	4 259,58					
Variations sur congés payés	-974	91,00					
Charges sur congés payés	-687						
Médecine du travail	4 016	4 663,75					
65 Autres charges de gestion courante	364	1 119,35	207%				
Perfe sur créances irrécouvrables	325	506,67					
Redevances		421,20					
Autres charges de gestion courante	40	191,48					
67 Charges exceptionnelles	8 693	3 312,56	-62%				
Charges except. sur opération de gestion	15	3 028,72					
Valeurs de cession de valeurs d'actifs		283,84					
Charges sur exercices antérieurs	8 678						
68 Dotations amort. et provisions	4 347	2 576,54	-41%				
Dotation aux amortissements	2 856	1 733,31					
Dotation aux provisions		843,23					
Dotation aux prov. dépréc éléments fin.	1 491						
69 Particip. salariés - impôts bénéf.	351	410,00	17%				
Impôts sur les bénéfices	351	410,00					
Résultat	17 667	7 630,45	-143%	Résultat	17 667	7 630,45	-143%
Total	635 599	579 277,23	-9%	Total	635 599	579 277,23	-9%



**Annexe aux Comptes
de l'exercice clos le 31/12/2016**

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés, à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les règles générales appliquées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels résultent des règlements de Comité de la Réglementation Comptable n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux, exprimés en euros courants.

II - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

III - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Il n'y a pas de contributions volontaires en nature.

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (logiciels) ont été complètement amorties sur l'exercice.

V - COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

L'association n'a pas, au cours de l'exercice, produit d'immobilisations pour elle-même.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'association ne détient aucun titre ressortissant du domaine des filiales et participations, au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code de Commerce.

VII - MOUVEMENTS DE L'ACTIF DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Est présenté ci-après les tableaux : état des acquisitions et des sorties.

<i>Immobilisations</i>	01/01/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Logiciels	2949			2949
Installations générales	5617			5617
Matériel informatique	8337		502	7835
Matériel roulant	1169	18096	1169	18096
Mobilier	6 240			6240
Dépôt de garanti	1013	55		1068
Total	25325	18151	1671	41805

VIII - METHODES DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES DEPRECIATIONS

- Amortissements

Est présenté ci-après le tableau éditions des dotations détaillant les situations et mouvements de l'exercice, ainsi que la ventilation des dotations de l'exercice.

Amortissements	01/01/2016	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Logiciel	2115	834		2949
Installations générales	5618			5 618
Matériel informatique	6614	760	502	6872
Matériel roulant	746	139	885	0
Mobilier	6 240			6 240
Total	21333	1733	1387	21679

- Nature des réserves et provisions

Aucun indice significatif de dépréciation sur immobilisations n'a été identifié.

Nature des réserves et provisions	Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves consécutives à l'octroi de subvention d'investissement				
Autres réserves réglementées				
Réserves pour projet associatif				
Autres réserves				
Total réserve	0			0
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Total	0			0
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
Total	0			0
Provisions pour dépréciation				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Dotation aux provisions Usagers	0			
	954			954
Autres provisions pour dépréciation	1491	843	1491	843
Total	2445	843	1491	1797
Total général	2445	843	1491	1797
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				



IX - SUBVENTIONS

Les subventions accordées sont :

- Des subventions de fonctionnement
 - o Fonds départementaux pour l'insertion : 10 000 €
 - o Aide au poste en insertion : 13 725.75 €
 - o Aide pour un salarié permanent 7283.37
- Subventions pour le chantier d'insertion : 219 890.53 €
- Subventions pour l'action un nouveau toi(t) : 31 500 €

X - ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

Information sans objet, car il n'est pas détenu de stocks fongibles.

XI- ELEMENTS DECOMPOSABLES

Il n'a pas été identifié, ni à l'ouverture, ni durant l'exercice d'actifs décomposables significatifs.

XII - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE / PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

A la clôture de l'exercice, ces postes se sont élevés à :

- Charges constatées d'avance : 2 982.40 €
- Produits à recevoir : 79 092.62 € de subventions

XIII - AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

Information sans objet, car l'association n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

XIV - FONDS ASSOCIATIFS ET FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- valeur du patrimoine intégré				
- fonds statutaires				
- apports				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)	2144	10183	1133	11194
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves (2)				
Report à nouveau	206 166	17 668		223 834

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

XV - RESULTAT DE L'EXERCICE CORRIGE

Le résultat de l'exercice n'a pas été affecté par l'application de la législation fiscale pour le calcul des amortissements et des provisions.

XVI - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Il n'a pas été contracté de dettes garanties par des sûretés réelles.

XVII - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - CHARGES À PAYER SUR DETTES

- Produits constatés d'avance

Sans objet.

- Charges à payer sur dettes

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, est la suivante :

- Congés à payer : 3143 €
- Charges sociales sur congés à payer : 1173 €



XVIII - ENTREPRISES LIEES

Aucune créance ou dette figurant respectivement, soit à l'actif, soit au passif, ne concerne des entreprises liées, ou en participation.



XIX - CREDIT BAIL

Aucune opération de crédit-bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

XX - REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissements n'a été effectuée au cours de l'exercice, hormis celles relatives aux cessions.

XXI - METHODES DE REEVALUATION

L'association n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

XXII - ENGAGEMENTS DIVERS

Engagements pris en matière de retraite :

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite n'est pas significatif.

Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

XXIII - PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

XXIV - PENSIONS

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul en 2016.

XXV - NOMBRE DE SALARIES

L'effectif moyen du personnel est de 20,55 ETP (équivalent temps plein) salariés.

XXVI – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels :		1622 €
-produits sur exercices antérieurs	39 €	
-produits des cessions d'éléments d'actifs	450 €	
-quote part sur subvent. d'invest. au résultat	1 133 €	
Charges exceptionnelles :		3313 €
-sur opération de gestion	3029 €	
-valeur de cession d'éléments d'actif	284 €	
Résultat exceptionnel		-1691€

SARL BS FINANCE

Société de
COMMISSAIRES AUX COMPTES

10, rue Courmeaux
51100 REIMS

TEL 03.26.86.72.98
FAX 03.26.86.72.99

LES PETITS BOULOTS DE L'OMOIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2016

LES PETITS BOULOTS DE L'OMOIS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 3, rue Saint Crépin
02400 CHATEAU-THIERRY
Convention AI 20800060

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Inscrite au tableau de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Reims
SIRET : 799 714 852 00016 - APE : 7010Z - TVA FR : FR 15 799 714 852

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

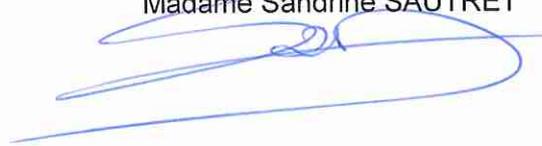
Entre l'association et Madame Danielle LABRUYERE, Présidente de l'association jusqu'au 8 novembre 2017 :

Nature et Objet :
Indemnité kilométrique
Fourniture

Modalités :
Madame Danielle LABRUYERE a bénéficié de la prise en charge de ses frais kilométriques pour un montant de 3 060,47 euros, de ses frais de téléphoniques pour un montant de 435,66 euros et du remboursement de ses frais de fournitures pour un montant de 206,36 euros.

Fait à Reims,
Le 27 novembre 2017

Le Commissaire aux Comptes
Madame Sandrine SAUTRET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.